

MA PLUS BELLE PHOTO DE PÊCHE AU LAC DU DER

Règlement 2015

COMMENT FAIRE ?

- Du 15 décembre au 14 décembre suivant, nous vous proposons de nous déposer la photo de votre capture à la Maison des pêcheurs ou de nous l'envoyer par courrier ou par mél.
 - Vous indiquerez, nom, prénom, la date, le lieu de prise, les mensurations du poisson, avec un petit commentaire comme vous le faites pour la parution sur notre site internet.
- Dès à présent, faites des photos de vos beaux poissons, les meilleures possibles, envoyez-les nous . Vous accumulerez des points tout au long de l'année avec plus de chances de gagner un prix.

Quels critères respecter ? :

- Une belle composition.
 - Une bonne qualité d'image.
 - Un envoi rapide à la Maison des pêcheurs
 - Le poisson (petit, moyen, beau, trophée)
 - La photo devra avoir pour arrière-plan le lac du Der, un port, l'église, une mise à l'eau, le plan d'eau, etc..
- L'acceptation de la photo sera validée par son insertion dans le site. Elle fera partie du diaporama et sera également affichée dans la hall de la Maison de pêcheurs (pour les plus belles prises).
- Pas de format spécifique. Chaque photo est reprise pour l'insertion sur le site (cadre, mise en valeur du poisson, etc).

Cotation :

- La photo de chaque poisson reçue sera cotée en points selon les critères définis. Plusieurs photos d'un même poisson sont acceptées, mais les points seront attribués à une seule des meilleures vues.
- En fin d'année, le total des points sera fait pour chaque pêcheur avec toutes les photos reçues et parues dans le courant de l'année. Les meilleurs lauréats, ayant totalisé le plus de points, recevront des bons d'achats comme par le passé au challenge de la plus belle prise.

Bons de réduction sur l'achat de la prochaine autorisation ou réservation

- Des bons de réduction seront distribués à cette occasion : 8 à 30 €, 5 à 25 €, 10 à 20 €, 12 à 15 € et 15 à 10 € dont 3 bons d'achats à 30 € pour les 3 meilleures photos de l'année. Ensuite, les non-classés recevront des bons à 2 €.

Tous les participants seront récompensés.

Remise des bons :

Le 15 décembre, les pêcheurs seront informés individuellement par mél de leur nombre de points annuels et du bon décerné.

Le fait de nous envoyer votre photo, autorise la Maison des pêcheurs à sa publication sur les médias.

CRITERES DE NOTATION

– la qualité artistique de la photo de 1 à 5 points,

Magnifique Pas de retouche.	Belle photo recadrage.	Photo recadrage reprise couleurs.	Photo recadrage reprise couleur bruit poisson sanglant mal tenu	Photo moche reprise en totalité
5	4	3	2	1

– l'arrière-plan de 1 à 5 points,

Arrière-plan lac avec amer reconnaissable (église, château d'eau, brèche...)	Arrière-plan lac sans amer, dans un port avec de l'eau	Arrière-plan AVEC EAU : avec ciel , roseaux, bois, prés,	Arrière-plan SANS EAU sans ciel Roseaux sans ciel, bois herbe, de nuit, port, maison route etc	Arrière-plan A la maison, décor correct : uni, haie)	Arrière-plan Décor moche (usine, caravane, rue, devanture...)
5	4	3	2	1	0

– l'espèce capturée de 1 à 5 points

Trophée	Poissons de belle taille	Beau poisson ou poisson de belle taille blessé	Poisson moyen	Petit poisson
5	4	3	2	1

– l'ancienneté.

- 1 semaine	- de 15 jours	- d'1 mois	- de 2 mois	- de 3 mois	Plus de 3 mois
5	4	3	2	1	0

En fin d'année, le total des points sera fait pour chaque pêcheur avec toutes les photos parues.